



**Compte rendu/Procès-verbal-47**  
**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**De la Séance du Conseil Municipal du 23/11/2024 à 18h00**

Séance du : Vingt-trois novembre deux mille vingt-quatre  
Le conseil municipal de cette commune,  
Régulièrement convoqué conformément aux articles L 2122-7 et 2122-8 du CGCT le 22/10/2024 ;  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de Saint-Auban,  
Séance ouverte à 18h00  
Sous la présidence de M. Claude CEPPI,  
A été désigné comme secrétaire de séance : Mme Alexandra PASCAL ;

*Dans l'ordre du tableau :*

*Conseillers élus : 11 conseillers en fonction : 11 conseillers présents : 8 conseillers absents : 3 procurations : 3*

Présents à la séance :	ROMANO Hervé, 3 <sup>ème</sup> adjoint	GIBERT Nicole
CEPPI Claude, le maire	FOUQUES Danielle, absente sans procuration	CHOLLET François
PASCAL-LOUIS Françoise, 1 <sup>ère</sup> adjointe	CAILLEUX Jean-Victor	PASCAL Jean-Pierre
PASCAL Yves, 2 <sup>ème</sup> adjoint	DAVID Joëlle, absente sans procuration	PASCAL Alexandra

**Excusé avec pouvoir :** M. Hervé ROMANO a donné pouvoir à M. Yves PASCAL.

**Excusé sans procuration :** Mme Joëlle DAVID et Mme Danielle FOUQUES

**Monsieur le maire souhaite présenter 1 délibération à la séance :**

- **Attribution d'une carte cadeaux aux agents municipaux.**

**01-délibération : Cadeaux Noël 2024, aux agents communaux**

Considérant qu'afin de remercier pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité l'ensemble des agents communaux de la commune de Saint-Auban, le conseil municipal souhaite faire bénéficier à ses employés communaux un cadeau sous forme de « carte cadeau ».

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

Approuve l'attribution à l'occasion de Noël d'une carte cadeau aux agents de la commune de Saint-Auban.

Décide de porter le montant de cette carte à **120.00 €** pour tous les agents communaux à savoir :

- Fonctionnaire titulaire ou stagiaire temps complet ou non complet
- Contractuel sur un poste permanent ou non permet de droit public ou privé temps complet ou non complet.

**Questions diverses :**

**Agent adjoint administratif recrutement :**

À la suite du désistement de Mme Delphine SAINT MARTIN, une autre candidature a été retenue, il s'agit de Mme Nathalie PARRA qui sera en poste au 01/01/2025 comme suit : Poste d'adjoint administratif C1 (responsable de l'Agence Postale Communale et accueil mairie, urbanisme) pour accroissement temporaire d'activité CDD 1 an à 30h00.

**Epicerie :**

M. François CHOLLET se charge de former une commission de travail pour réactualiser le bail. Il est précisé que l'électricité doit être mise aux normes et que la porte de la devanture est très vétuste.

**« Salle des sports » attenante au tri-postal :**

Monsieur le maire précise que cette salle va être gérée par l'association « Body contact », il souhaite qu'elle soit accessible à tous.

Fin de séance.

Le texte du procès-verbal est approuvé par tous les membres présents à la séance.

Le maire  
Claude CEPPI



**Les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau**

<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b> Françoise PASCAL-LOUIS		Joëlle DAVID	<i>Absente sans procuration</i>
<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b> Yves PASCAL		Nicole GIBERT	
<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b> Hervé ROMANO	<i>Excusé a donné procuration à M. Yves PASCAL</i>	François CHOLLET	
Danielle FOUQUES	<i>Absente sans procuration</i>	Jean-Pierre PASCAL	
Jean-Victor CAILLEUX		Alexandra PASCAL	